



## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 21 juin 2010, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :  
Madame la conseillère Thérèse Gatien  
Madame la conseillère Anne Scott  
Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :  
Madame Carole Lemaire, greffière  
Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de l'informatique

Est absent :  
Monsieur le conseiller Normand Dyotte

### PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

#### 10-06-34 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2010
3. Octroi de contrat – Orchestre symphonique de Longueuil – *Candiac en musique*
4. Autorisation signature – lettre d'entente col blanc 2010-07, relative au congé férié de la fête du Canada du 1<sup>er</sup> juillet reporté au 2 juillet 2010
5. Autorisation signature – lettre d'entente col bleu 2010-05, relative au congé férié de la fête du Canada du 1<sup>er</sup> juillet reporté au 2 juillet 2010
6. Mandat – supervision des travaux de restauration – aménagement des zones de conservation de la rivière à la Tortue
7. Embauche col blanc régulier – *adjointe administrative*, Cabinet du maire et Direction générale

8. Rejet des soumissions – réfection de la toiture de la caserne de pompier – appel d’offres 1012-TP
9. Autorisation de paiement – quote-part définitive 2010 – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
10. Approbation – comptes à payer – mai 2010
11. Approbation – dépenses incompressibles – mai 2010
12. Mandat à la Ville de Mercier – appel d’offres regroupé – fourniture de chlorure de sodium – hiver 2010-2011
13. Mandat – application des mesures de protection et de restauration environnementale – prolongement de la rue de Douvaine
14. Octroi de contrat – aménagement d’un écran végétal entre les résidences et la jonction des autoroutes 15 et 30 – appel d’offres 1030-TP
15. Octroi de contrat – infrastructures municipales – prolongement de la rue de Douvaine – traverse du fossé de Candiac – appel d’offres 1031-ST
16. Approbation grille d’évaluation et de pondération – désignation du comité de sélection – services professionnels d’urbanisme – révision du plan d’urbanisme – appel d’offres 1032-PDT
17. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 15 juin 2010
18. Mandat – aménagement des sentiers multifonctionnels et des éléments d’éclairage – parc de Cherbourg, phase 1
19. Autorisation – dérogation mineure 16, rue Mozart
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
20. Embauche étudiants, *camp de jour et natation*, Service des loisirs, saison estivale 2010
21. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – flag football
22. Aide financière aux athlètes – développement de l’excellence – gymnastique
23. Aide financière aux athlètes – développement de l’excellence – gymnastique
24. Aide financière aux athlètes – développement de l’excellence – teakwondo
25. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
26. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
27. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – volleyball
28. Avis de motion – règlement 1247 décrétant un emprunt de 2 475 000 \$ pour l’exécution des travaux de construction du prolongement des infrastructures municipales de la rue de Douvaine
29. Adoption premier projet – règlement 1252 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Toscane et de Toulouse dans la zone H05-565
30. Divers
31. Parole au public
32. Levée de la séance

**10-06-35 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 7 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2010.

**10-06-36 OCTROI DE CONTRAT – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE  
LONGUEUIL – CANDIAC EN MUSIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise l'évènement *Candiac en musique* et qu'il y aura une présentation musicale de l'« Orchestre symphonique de Longueuil » qui se déroulera le 10 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine le contrat intervenu avec l'« Orchestre symphonique de Longueuil », pour sa participation artistique lors de la tenue du spectacle « Candiac en musique » qui aura lieu le 10 juillet prochain au parc de la Promenade, le tout pour un montant total de 29 800 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-91-493.

**10-06-37 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE COL  
BLANC 2010-07, RELATIVE AU CONGÉ FÉRIÉ DE LA FÊTE DU  
CANADA DU 1<sup>ER</sup> JUILLET REPORTÉ AU 2 JUILLET 2010**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols blancs de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 22.1 prévoient que la fête du Canada est un congé férié et payé;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la fête du Canada est un jeudi;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent reporter ce congé au vendredi, soit le 2 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-07 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, relative au congé férié de la fête du Canada du 1<sup>er</sup> juillet reporté au 2 juillet 2010;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, le directeur général, Serge Drouin et la greffière, madame Carole Lemaire, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**10-06-38      AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE COL BLEU 2010-05, RELATIVE AU CONGÉ FÉRIÉ DE LA FÊTE DU CANADA DU 1<sup>ER</sup> JUILLET REPORTÉ AU 2 JUILLET 2010**

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 22.1 prévoient que la fête du Canada est un congé férié et payé;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la fête du Canada est un jeudi;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent reporter ce congé au vendredi, soit le 2 juillet 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la lettre d'entente 2010-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, relative au congé férié de la fête du Canada du 1<sup>er</sup> juillet reporté au 2 juillet 2010;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, le directeur général, Serge Drouin et la greffière, madame Carole Lemaire, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**10-06-39 MANDAT – SUPERVISION DES TRAVAUX DE RESTAURATION – AMÉNAGEMENT DES ZONES DE CONSERVATION DE LA RIVIÈRE À LA TORTUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder aux travaux d'aménagement des zones de conservation de la rivière de la Tortue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour effectuer la supervision de ces travaux de restauration;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Biome Environnement » pour effectuer la supervision ponctuelle des travaux de restauration des zones de conservation de la rivière de la Tortue, le suivi des résultats sur une période de deux années et la préparation des rapports de suivis annuels pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le tout pour un montant de 3 300 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à l'offre de services professionnels du 11 mai 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-05-999.

**10-06-40 EMBAUCHE COL BLANC RÉGULIER – ADJOINTE ADMINISTRATIVE, TEMPS PARTIEL RÉGULIER, CABINET DU MAIRE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la lettre d'entente 2010-04 créant le poste d'*adjointe administrative, temps partiel régulier*, Cabinet du maire et Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Dufault a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Dufault est employée col blanc surnuméraire régulier à la Ville de Candiac depuis le 21 février 2008, à titre d'*adjointe administrative*, Cabinet du maire et Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Serge Drouin, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine la nomination de madame Diane Dufault, au poste d'*adjointe administrative, temps partiel régulier*, classe « D », 3<sup>e</sup> échelon, col blanc régulier, Cabinet du maire et Direction générale, rétroactivement au 21 février 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date du 21 février 2008 soit reconnue comme date d'ancienneté pour les fins du calcul des vacances;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Dufault soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

**10-06-41 REJET DES SOUMISSIONS – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CASERNE DE POMPIER – APPEL D'OFFRES 1012-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection de la toiture de la caserne de pompier (projet 2010-000);

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumettre un prix pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 8 mars 2010, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent le montant prévu pour des soumissions sur invitation et que la Ville a procédé par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac rejette les soumissions déposées le 8 mars 2010 relativement au contrat pour la réfection de la toiture de la caserne de pompier.

**10-06-42 AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART DÉFINITIVE 2010 – COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2010 le conseil municipal a adopté la résolution 10-02-16 approuvant la quote-part provisoire 2010 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT QUE conformément au *Règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal*, la CMM a transmis à la Ville la facture de la quote-part définitive concernant le financement des activités de la CMM pour l'exercice financier 2010;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part définitive a été établie sur la base des données du potentiel fiscal, de la richesse foncière uniformisée et de la population;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la quote-part définitive 2010 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour un montant de 403 622 \$ et autorise le versement du supplément de 9 598 \$, selon les modalités à la facturation;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-951.

#### **10-06-43      APPROBATION – COMPTES À PAYER – MAI 2010**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de mai 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de mai 2010 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de mai 2010 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 440 625,86 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 960 737,47 \$, le tout pour un total de 1 401 363,33 \$.

#### **10-06-44      APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – MAI 2010**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de mai 2010 représentant une somme de 1 454 568,67 \$.

**10-06-45 MANDAT À LA VILLE DE MERCIER – APPEL D’OFFRES REGROUPÉ  
– FOURNITURE DE CHLORURE DE SODIUM – HIVER 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant désirent procéder à un appel d’offres regroupé en vue de l’achat de chlorure de sodium pour la prochaine saison;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mercier a offert aux autres villes de procéder pour le regroupement, à la réalisation de l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur de la division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de participer à l’appel d’offres regroupé pour la fourniture de chlorure de sodium en vrac pour la saison 2010-2011 pour les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Mercier, Sainte-Catherine et Saint-Constant;

QUE la Ville de Mercier soit déléguée pour préparer le cahier de charges et autres documents de soumission, pour procéder à un appel d’offres public, recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux villes participantes;

QUE le conseil de la Ville de Candiac se réserve l’adjudication du contrat en ce qui concerne la municipalité. Il est convenu qu’après ouverture des soumissions, chacune des villes devra confirmer ou infirmer sa participation suivant les coûts soumis;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**10-06-46 MANDAT – APPLICATION DES MESURES DE PROTECTION ET DE  
RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE – PROLONGEMENT DE LA  
RUE DE DOUVAIN**

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisation, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la firme SNC-Lavalin pour réaliser les plans et devis des services d'infrastructures municipales pour le prolongement de la rue de Douvaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour appliquer les mesures de protection et de restauration environnementale dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme « Biome environnement » datée du 11 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Biome environnement » pour appliquer des mesures de protection et de restauration environnementale, pour un montant global de 4 390 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels.

**10-06-47      OCTROI DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN ÉCRAN VÉGÉTAL  
ENTRE LES RÉSIDENCES ET LA JONCTION DES AUTOROUTES 15  
ET 30 – APPEL D'OFFRES 1030-TP**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'aménagement d'un écran végétal entre les résidences et la jonction des autoroutes 15 et 30, appel d'offres 1030-TP (projet 2010-629);

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 14 juin 2010, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Aménagement pépinière Saint-Hubert inc. », 5757, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3R3, le contrat pour l'aménagement d'un écran végétal entre les résidences et la jonction des autoroutes 15 et 30,

pour un montant de 59 428,68 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1030-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les recettes du fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-906-29-718.

**10-06-48      OCTROI DE CONTRAT – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES –  
PROLONGEMENT DE LA RUE DE DOUVAINE – TRAVERSE DU  
FOSSÉ DE CANDIAC – APPEL D'OFFRES 1031-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet de développement résidentiel « Les Provençales » et la réalisation des travaux d'infrastructures municipales pour le prolongement de la rue de Douvaine ainsi que la traverse du fossé de Candiac, appel d'offres 1031-ST (projet 2010-626);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 21 juin 2010, une entreprise a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Construction Benvas inc. », 84, Riendeau (Québec) J3X 1P7, le contrat pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales pour le prolongement de la rue de Douvaine ainsi que la traverse du fossé de Candiac, pour un montant de 1 286 896,50 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1031-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 02-012-47-713.

**10-06-49      APPROBATION GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION –  
DÉSIGNATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – SERVICES  
PROFESSIONNELS D'URBANISME – RÉVISION DU PLAN  
D'URBANISME – APPEL D'OFFRES 1032-PDT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres sur invitation avec système d'évaluation et de pondération pour les services professionnels d'urbanisme dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Véronique Turgeon, urbanisme, adjointe technique, Service planification et développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres 1032-PDT, pour les services professionnels d'urbanisme pour la révision du plan d'urbanisme et désigne les personnes ci-dessous pour agir à titre de membre du comité de sélection :

Madame Carole Lemaire, greffière;  
Madame Véronique Turgeon, urb.;  
Monsieur Réjean Vigneault, ing.;  
Madame Valérie Roy, secrétaire du comité de sélection.

**10-06-50      APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE – CCU DU 15 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 15 juin 2010 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresses et constructions projetées</b>
CCU-2010-06-10	H06-621	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction de 30 bâtiments de type unifamilial contigus sis du 179 au 237, rue de Cherbourg sur les lots 4 066 439 à 4 066 448 et 4 066 449 à 4 066 458 et 4 066 459 à 4 066 468
CCU-2010-06-11	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 29, rue de Duneau sur le lot 4 177 912
CCU-2010-06-17	I04-416	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel sis au 350, avenue Liberté (Hewitt) sur le lot 4 618 356
CCU-2010-06-18	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel sis au 185, rue Paul-Gauguin (ADF Diesel) sur le lot 4 073 266
CCU-2010-06-19	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 9, rue de Séville sur le lot 4 028 551

<b>PERMIS DE MODIFICATION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et modifications projetées</b>
CCU-2010-06-13	H02-223	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 59, avenue Jacques sur le lot 2 092 870
CCU-2010-06-14	H01-112	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (ajout d'éléments architecturaux en façade) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 22, place Jasper sur le lot 2 092 534
CCU-2010-06-30	H02-204	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les modifications (revêtement extérieur) d'un bâtiment de type multifamilial sis au 60, chemin Saint-François-Xavier sur le lot 3 148 370

<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et lotissement projeté</b>
CCU-2010-06-16	I04-416	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement des lots 3 446 206 et 3 446 207 pour créer les lots 4 618 355, 4 618 356 et 4 618 357 de façon à permettre la construction d'un bâtiment de type industriel (Hewitt) sur l'avenue Liberté
CCU-2010-06-15	H05-520	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement des lots 3 353 417 et 3 166 824 pour créer les lots 4 633 613 à 4 633 616 de façon à rendre conforme la propriété située au 71, rue d'Édimbourg

**10-06-51 MANDAT – AMÉNAGEMENT DES SENTIERS MULTIFONCTIONNELS ET DES ÉLÉMENTS D’ÉCLAIRAGE – PARC DE CHERBOURG, PHASE 1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des terrains vacants constitués des emprises résiduelles du boulevard Jean-Leman;

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d’une passerelle piétonne au-dessus de l’autoroute 15 (projet 2010-000);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet il y a lieu de débiter l’aménagement des sentiers multifonctionnels et des éléments d’éclairage;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels préparée par la firme « Daniel Arbour et associés » datée du 4 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Daniel Arbour et associés » pour soumettre à la Ville un plan d’aménagement paysager d’ensemble et pour proposer un design préliminaire pour l’aménagement de la phase 1 des sentiers multifonctionnels et des éléments d’éclairage qui y sont associés, ainsi que pour préparer les plans et devis nécessaires pour la réalisation des travaux, le tout pour un montant de 21 700 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, tel que décrit dans l’offre de services du 4 mai 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-418.

**10-06-52 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE 16, RUE MOZART**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s’il y a quelqu’un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 16, rue Mozart;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Christine Labrie et monsieur Daniel Gagné, en date du 17 mai 2010, relativement à une dérogation mineure pour l’immeuble situé au 16, rue Mozart;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2010-06-08 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge arrière de 6,15 mètres au lieu de 7,50 mètres, soit un empiètement de 1,35 mètre, de façon à permettre un agrandissement pour un bâtiment unifamilial isolé sis au 16, rue Mozart sur le lot 2 092 115 dans la zone H02-207.

**10-06-53      EMBAUCHE ÉTUDIANTS, *CAMP DE JOUR ET NATATION*, SERVICE DES LOISIRS, SAISON ESTIVALE 2010**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les étudiants ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux étudiants pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, pour la période du 28 juin au 27 août 2010, selon ce qui suit :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Poste budgétaire</b>
Isabelle Abandonato	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Isabelle Abandonato	camp de jour – service de garde – animateur	02-701-59-117
Philippe Frégeau	camp de jour - animateur	02-701-59-117
Amélie Gauthier	natation - instructeur et sauveteur	02-701-41-117

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 10-05-34;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes concernés.

**10-06-54 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – FLAG FOOTBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Laurence Laprise est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération Québécoise du sport étudiant;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial de flag football, féminin collégial qui a eu lieu le 12 juin 2010 à Rosemère, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau championnat majeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à madame Laurence Laprise;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-55 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE – GYMNASTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie-Ève Pépin-Gagné est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération internationale de gymnastique;

CONSIDÉRANT sa participation au Fig World-Cup compétition internationale de coupe du monde en gymnastique qui a eu lieu le 4 novembre 2009 à Osijek, Croatie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau développement de l'excellence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à madame Laurie-Ève Pépin-Gagné;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-56 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE – GYMNASTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Laurie-Ève Pépin-Gagné est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération internationale de gymnastique;

CONSIDÉRANT sa participation au World Cup A compétition internationale de gymnastique qui a eu lieu du 22 au 24 mars 2010 à Doha Qatar, Arabie Saoudite;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau développement de l'excellence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à madame Laurie-Ève Pépin-Gagné;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-57 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE – TEAKWONDO**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Jade Taillon est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération USA Taekwondo;

CONSIDÉRANT sa participation à la Coupe du monde, US Open, compétition internationale de Taekwondo qui a eu lieu du 10 au 14 février 2010, à Las Vegas, États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau développement de l'excellence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 650 \$ à madame Jade Taillon;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-58      AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Olivier Cusson est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération Québécoise du sport étudiant;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial de volleyball scolaire cadet, masculin AA qui a eu lieu du 16 au 18 avril 2010 à Gatineau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau championnat majeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Olivier Cusson;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-59 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laurent Duval-Demers est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération Québécoise du sport étudiant;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial de volleyball scolaire cadet, masculin AA qui a eu lieu du 16 au 18 avril 2010 à Gatineau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau championnat majeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Laurent Duval-Demers;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-60 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – VOLLEYBALL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du *programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Rose est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération Québécoise du sport étudiant;

CONSIDÉRANT sa participation au Championnat provincial de volleyball scolaire cadet, masculin AA qui a eu lieu du 16 au 18 avril 2010 à Gatineau, Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité du programme au niveau championnat majeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Maxime Rose;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

**10-06-61      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1247 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 475 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA RUE DE DOUVAINE**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1247 décrétant un emprunt de 2 475 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction du prolongement des infrastructures municipales de la rue de Douvaine;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**10-06-62      ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 556 AFIN DE DÉFINIR LA LARGEUR DES VOIES LOCALES À 13,50 MÈTRES POUR LES RUES DE TOSCANE ET DE TOULOUSE DANS LA ZONE H05-565**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 7 juin 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1252 modifiant le règlement de lotissement 556 afin de définir la largeur des voies locales à 13,50 mètres pour les rues de Toscane et de Toulouse dans la zone H05-565, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 5 juillet 2010 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions.**

\* \* \*

Neuf personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**10-06-63 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 45.

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière